

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA CHAPELLE CRAONNAISE (Mayenne)

SÉANCE du 13.02.2018

Date de convocation 05.02.2018
Date d'affichage 05.02.2018

Nombre de conseillers : En exercice 11
Quorum 06
Présents 11
Votants 11

L'an deux mil dix-huit, le treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LA CHAPELLE CRAONNAISE dûment convoqué le cinq février s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard LECOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUBERT Patrick et GAROT Rémi, adjoints,
M. MALLE Anthony, Mme PAILLARD Nelly, MM. BEAUMONT David, COCHERIE Olivier,
HOUTIN Jean-Christophe, Mmes CHAUDET Denise, FLOURE Martine et Mme TCHERTAN Viorika.

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absents excusés : néant

Était absent : néant

Le Conseil Municipal a désigné M. MALLE Anthony, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2017.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 décembre 2017.

*** Délib 2018-02-01 : DESIGNATION DU REFERENT COMMUNAL EAU/ASSAINISSEMENT**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au transfert de la compétence Eau/Assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Craon, la désignation d'un référent par Commune membre est nécessaire.

Il appartient donc au conseil municipal de désigner un référent titulaire qui représentera la commune au sein de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité

⇒ **DÉSIGNE** : M. Patrick AUBERT

*** Approbation des Comptes de gestion du perceuteur 2017 - Budgets commune, assainissement et lotissement des acacias**

Faute d'avoir reçu les Comptes de gestion de la trésorerie avant la réunion du Conseil Municipal, l'approbation des Comptes de gestion du perceuteur 2017 est ajournée à la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 27 mars 2018.

*** Vote des Comptes Administratifs 2017 – Budgets Commune, Assainissement et Lotissement des Acacias**

Faute d'avoir reçu les Comptes de gestion de la trésorerie attestant leur conformité avec les comptes administratifs 2017, le vote des Comptes Administratifs 2017 est ajourné à la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 27 mars 2018.

*** Affectation des résultats 2017 - commune**

Faute d'avoir reçu les Comptes de gestion de la trésorerie avant la réunion du Conseil Municipal, l'affectation des résultats 2017 est ajournée à la prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 27 mars 2018. Néanmoins, le projet d'affectation des résultats 2017 présenté a été adopté par tous.

***Vote des Budgets Primitifs 2018 – Commune et Lotissement des Acacias**

Commune

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2018. Il s'équilibre à 212 848,00 € en section de fonctionnement et à 155 676,62 € en section d'investissement.

Lotissement des Acacias

Le Conseil Municipal, après délibération, vote le budget primitif 2018. Il s'équilibre à 83 942,81 € en section de fonctionnement, et à 81 494,81 € en section d'investissement.

*** Etudes des devis pour l'aménagement accessibilité du cimetière**

Les devis seront étudiés lors de la commission bâtiments prévue le mardi 27 février 2018.

***Etudes des devis pour l'aménagement accessibilité du parking du terrain de foot**

Les devis seront étudiés lors de la commission bâtiments prévue le mardi 27 février 2018.

Questions diverses :

*** Date pour prochaine commission bâtiments**

Le mardi 27 février 2018 à 20h00

*** Date pour prochaine commission bourg**

Le mardi 20 février 2018 à 20h00

*** Date pour prochaine Réunion de Conseil Municipal**

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au mardi 27 mars 2018 à 20h00.

La séance est levée à 22h00